



## Loi Climat: des aménageurs fonciers inquiets d'une «crise immobilière majeure»

L'Union des aménageurs alerte sur la flambée des prix et la difficulté à répondre aux besoins urgents en logement en cas d'adoption du projet de loi Climat NICOLAS TUCAT / AFP

Les aménageurs fonciers réunis au sein de l'Unam ont tiré mardi la sonnette d'alarme sur une «*crise immobilière majeure*» avec une flambée des prix et des blocages administratifs si le projet de loi «*Climat et résilience*» était adopté en l'état.

En matière de construction, «*le texte prévoit de freiner drastiquement l'ouverture à l'urbanisation tout en privilégiant la mobilisation des logements vacants et le recyclage des friches pour répondre aux besoins en logements*», indique l'Unam (Union des aménageurs) dans un communiqué.

«*Guidée par une ambition de sobriété foncière, cette trajectoire sous-tend la nécessité de densifier les villes et élève la lutte contre l'artificialisation au rang d'objectif général du droit de l'urbanisme*», ajoute l'Unam qui regroupe sur tout le territoire 300 entreprises, majoritairement privées.

L'organisation critique des «*modalités de mise en oeuvre*» du projet de loi «*qui, faute de pragmatisme, fragiliseront les territoires et donneront lieu à une crise immobilière majeure*».

Le projet de loi «*Climat et Résilience*», issu des propositions de la Convention citoyenne pour le climat (CCC), est examiné depuis début mars à l'Assemblée nationale. Une de ses mesures prévoit de diviser par deux l'artificialisation des sols par rapport à la précédente décennie.

«*On va créer une flambée généralisée des prix parce que le projet de loi favorise les modes de construction les plus chers au détriment de la capacité des ménages*», a estimé François Rieussec, président de l'Unam, dans un entretien avec l'AFP.

En outre, selon lui, la loi, si elle était adoptée en l'état, conduirait à un «*blocage administratif*» en raison d'une «*pression sur les élus et les mécanismes de contrôle des documents d'urbanisme qui risque paralyser la chaîne de planification*».

Quant à la réaffectation de logements vacants, l'organisation estime qu'elle «*ne comblerait qu'à peine 20% des besoins urgents en logement sur les dix prochaines années*».

Les aménageurs pointent également «*le surcout lié à la récupération des friches avec un doublement, voire le triplement des prix des terrains*» qui «*obérera la capacité des opérateurs à produire du logement abordable*».